



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion du 6 janvier 2021

Publiée le 6 janvier 2021 sur le site gouvernement.fr/publications-officielles

Relatif à la gestion du programme 352 « Innovation et transformation publiques »

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;

Vu le décret n° 2021-1246 du 7 novembre 2021 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2022-842 du 1^{er} juin 2022 relatif aux attributions du ministre de la transformation et de la fonction publiques de l'Etat ;

Vu le décret 2022-0224 du 26 septembre 2022 portant nomination de la directrice interministérielle du numérique ;

Vu la convention de délégation de gestion sus-visée ;

Le présent avenant à la convention de délégation relative au programme 352 est conclu :

ENTRE :

Le ministre de la transformation et de la fonction publiques représentée par la directrice interministérielle du numérique dont relève le programme 352 ;

ET :

Le directeur des services administratifs et financier des services du Premier ministre.

Article 1^{er} : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de reconduire la convention de délégation de gestion du 6 janvier 2021 pour une durée de trois ans pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Article 2 : Publication de l'avenant

Le présent avenant sera publié selon les modalités propres de chaque département ministériel concerné conformément à l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 sur le site gouvernement.fr

Les autres articles de la convention sont inchangés.

La direction interministérielle du numérique,



La direction des services administratifs et financiers,

Le Directeur des services
administratifs et financiers


Serge DUVAL

Le contrôleur budgétaire et comptable ministériel
Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique
et le ministère de la transformation et de la fonction publiques,



La contrôleur budgétaire et comptable ministérielle
auprès du garde des sceaux, ministre de la justice,
et des services du Premier ministre

